

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON, maire

Étaient présents : M. SIMON, M. TRAEGER, Mme SORRENTINO, M. WATREMEZ, M. DELBECQ, M. VOISIN, Mme CARILLON, Mme NOEL, Mme MATOS, M. AIREAUDEAU, Mme DI FAZIO, M. THEODORE, Mme MARQUES

Étaient absents excusés :
M. HARMANT (pouvoir à Mme MARQUES)

Absents
Mme ALLOUACHE

Secrétaire de séance :
Mme DI FAZIO

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

À l'unanimité, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

2 – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

M. le maire annonce qu'après vingt-deux mois de procédure, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Chalifert qui avait pour but d'intégrer les dispositions du Scot, actualiser le document au vu des projets communaux, simplifier la lecture et l'utilisation du règlement, protéger et valoriser les espaces naturels de la commune et prendre en compte les remarques du contrôle de légalité lors de la précédente procédure de révision adoptée le 20 décembre 2018.

M. TRAEGER rappelle les grandes étapes de cette procédure de révision :

- 17 mars 2022 : Lancement de la procédure de révision du PLU et du PADD
- 23 novembre 2022 : Réunion publique sur le PLU
- 15 décembre 2022 : Arrêt du PLU
- 9 janvier 2023 : Lancement de consultation des Personnes Publiques Associées
- Du 1er au 30 septembre 2023 : Enquête publique

M. TRAEGER présente l'avis favorable de la commissaire-enquêtrice avant de rappeler les nouveautés de ce PLU par rapport à la précédente révision.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de PLU présenté. Il est précisé que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie ainsi qu'en Préfecture et Sous-Préfecture.

3 – ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le maire informe qu'une erreur a été commise lors de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Chalifert lors de la séance du conseil municipal du 30 mai 2020 (délibération 20/08). En effet, M. le maire était compté comme membre titulaire alors qu'il est président de fait. Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire.

La composition élue de cette commission était la suivante :

Membres titulaires : M. SIMON, M. TRAEGER, Mme SORRENTINO

Membres suppléants : M. AIREAUDEAU, M. THEODORE, M. HARMANT

Pour ce nouveau scrutin, une seule liste est présentée, composée de M. TRAEGER, Mme SORRENTINO, M. VOISIN, M. AIREAUDEAU, M. THEODORE, Mme MARQUES

Le conseil municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres. Sont élus :

Membres titulaires : M. TRAEGER, Mme SORRENTINO, M. VOISIN

Membres suppléants : M. AIREAUDEAU, M. THEODORE, Mme MARQUES

4 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 23-57 PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE D'ESBLY

M. le maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé, lors de sa séance du 20 décembre 2023, en faveur de la signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly (SICES) pour participer financièrement aux frais de fréquentation de deux jeunes Chaliférois scolarisés au collège Louis Braille d'Esbly, et plus particulièrement de son gymnase à hauteur de 200 euros par élève.

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce en faveur de l'annulation de la délibération 23-57 adoptée en séance du 20 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly

5 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

M. le maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire en date du 20 novembre 2023. Ce document est envoyé pour approbation à toutes les communes adhérentes.

Il présente la rectification d'une erreur technique portant sur le calcul de l'attribution de compensation des communes de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 20 novembre 2023.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Mme MARQUES évoque le problème de l'eau qui s'écoule sur une partie de l'allée Saint-Éloi et qui la rend très glissante en période de grand froid. Elle demande si une solution est envisageable.

M. le maire rappelle que le salage est fait chaque année sur ce point particulier et rappelle qu'un regard a été posé pour guider l'eau vers un point d'évacuation. Il s'agit d'eau de source et la commune doit trouver des solutions à ce problème pour étudier les possibilités à sa disposition, comme sur d'autres points de Chalifert sur lesquels se sont penchés les services de Marne-et-Gondoire également. En attendant, une communication a été faite sur la commune pour annoncer la mise à disposition de sel en mairie pour les habitants.

Mme MARQUES fait remarquer que la policière municipale est intervenue un matin pour contrôler le trafic sur l'allée Saint-Éloi, accessible normalement uniquement aux riverains par l'allée Renoir. Or, il s'avère que les automobilistes non riverains peuvent toujours y accéder via la ruelle à Touroux sur laquelle la signalisation « sens interdit sauf riverains » est manquante.

M. le maire répond que ce problème est connu en mairie et que la mise en place d'une signalisation adéquate est prévue prochainement par les services municipaux. Cette mesure ira dans le sens de la sécurisation de l'allée Saint-Éloi où il convient de réduire le nombre de véhicules, et donc d'en limiter l'accès à ses habitants.

La séance est levée à 21h44

La secrétaire de séance

Le Maire

Laurence DI FAZIO

Laurent SIMON